



AFRICAN PROFESSIONALISATION INITIATIVE

Une initiative conjointe de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques anglophones (AFROSAI-E), du Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAP), de l'Association des comptables généraux d'Afrique orientale et australe (ESAAG), de la Fédération panafricaine des comptables (PAFA) et de l'Association africaine de comptabilité et de finances (AAFA).

COORDONNÉES

Initiative de professionnalisation en Afrique (API)

info@professionalisation.africa

DATE DE PARUTION

01 juillet 2021

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

UNE OCCASION DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR LE PERFECTIONNEMENT DES COMPTABLES PROFESSIONNELS DU SECTEUR PUBLIC

Au nom des organisations régionales participantes de l'API : AFROSAI-E, CREFIAP, ESAAG, PAFA, AAFA
À l'attention de : Ministères des Finances, des trésoriers généraux, des institutions supérieures de contrôle et des organisations professionnelles de comptables en Afrique.

La valeur des comptables professionnels dans le secteur public

Les pays d'Afrique sont souvent confrontés à des problèmes d'allocation et de gestion efficaces de ressources rares, ce qui les empêche de fournir des services à la hauteur des attentes des citoyens. Il en résulte généralement un mécontentement des citoyens, qui s'exprime sous diverses formes – notamment par des manifestations contre les services défectueux.

Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à cette situation figure la pénurie de comptables et d'auditeurs professionnels capables de fournir aux gouvernements des informations pertinentes et opportunes pour une prise de décision éclairée et efficace. Cette situation est encore aggravée par le fait que la majorité des comptables et des auditeurs du secteur public ne sont pas soumis à la réglementation d'une organisation professionnelle chargée d'assurer une formation continue – généralement appelée développement professionnel continu (DPC).

Les comptables et les auditeurs travaillant dans le secteur public doivent développer des compétences, notamment en matière de gestion des finances publiques (GFP), de gestion de la performance, de comptabilité et de rapports du secteur public, d'audit du secteur public et d'augmentation des recettes. Les comptables et auditeurs professionnels dotés de ces compétences peuvent apporter une valeur ajoutée tout au long du cycle de la GFP, de la planification et de la budgétisation à la gestion quotidienne des finances et de la performance, en passant par l'établissement de

rapports, l'audit interne et l'audit externe. Ils peuvent travailler dans toutes les sphères de l'administration, y compris aux niveaux central, régional et local, dans les entités publiques et les entreprises publiques, dans les écoles, les hôpitaux et les grands projets d'infrastructure.

Ces professionnels peuvent :

- Concilier la réglementation et la politique avec les objectifs de développement ;
- Prendre et favoriser des décisions judicieuses ;
- Contribuer à la croissance économique sans endetter les générations futures ;
- Faire office de gardiens contre la corruption, les flux financiers illicites et l'exploitation des ressources qui ne profite pas aux citoyens ;
- Renforcer la responsabilité du gouvernement ; et
- Veiller à ce que les investissements étrangers profitent à leur pays.

Renforcement des capacités des comptables et auditeurs professionnels en Afrique pour une meilleure prestation des services publics

L'initiative de professionnalisation en Afrique (API) vient soutenir le développement des capacités des comptables et auditeurs professionnels dotés de compétences nécessaires pour être efficaces dans un rôle évolutif du secteur public. Pour ce faire, elle crée une valeur régionale en investissant dans des ressources d'apprentissage génériques de la comptabilité du secteur public pour le continent et en fournissant et soutenant une méthodologie de renforcement des capacités pour orienter les initiatives nationales.

Au cœur de la stratégie de l'API se trouvent les initiatives de professionnalisation par pays qui adoptent une approche à long terme et de grande envergure pour renforcer les capacités des professionnels de la comptabilité dans le secteur public. De telles initiatives nécessitent une coopération entre tous les acteurs clés, en particulier entre le gouvernement, la profession comptable et l'institution supérieure de contrôle.

De plus amples informations sur le travail de l'API et son approche du renforcement des capacités sont contenues dans les documents ci-joints :

- Stratégie de l'API
- Document technique de l'API : Renforcement des capacités professionnelles pour la gestion des valeurs publiques

L'API identifie les pays qui souhaitent figurer au rang des premiers pays à mettre en œuvre les ressources d'apprentissage et la méthodologie de renforcement des capacités de l'API.

Soutien à la mise en œuvre de l'API

L'API bénéficie d'un accès à l'expertise et aux connaissances combinées de ses organisations régionales participantes et de leurs membres. Ces connaissances et cette expertise sont mises à profit dans le cadre du travail de l'API.

Par le biais du secrétariat de l'API et de son réseau élargi, les pays sélectionnés pour la mise en œuvre pourront bénéficier de :

- Une assistance pour l'élaboration d'une feuille de route de professionnalisation qui concorde avec la méthodologie de renforcement des capacités de l'API tout en étant pertinente au contexte du pays.
- L'accès à des ressources d'apprentissage génériques de haute qualité conçues par l'API et l'utilisation de sa plateforme d'apprentissage en ligne « API Learning », moyennant une redevance par apprenant. Ces frais couvriront la gestion et l'administration de la plateforme d'apprentissage et contribueront à un fonds de réserve pour la mise à jour et l'entretien continu du matériel.
- Un soutien consultatif pour concevoir le matériel didactique spécifique au pays, produit localement, pour compléter le matériel générique de l'API, et l'intégration de ce matériel dans la plateforme API Learning.
- Soutien aux organisations comptables professionnelles du pays pour adapter leurs cadres de certification à la feuille de route.
- Conseils aux prestataires d'éducation pour la mise en place d'interventions d'apprentissage de la comptabilité dans le secteur public.
- Activités de plaidoyer auprès des parties prenantes du pays pour obtenir leur soutien.

Les coûts liés aux horaires et aux déplacements des représentants de l'API seront couverts par l'API au cours des six premiers mois de soutien, sous réserve des ressources disponibles. Par la suite, l'assistance sera fournie sur une base transparente de recouvrement des coûts, en fonction des besoins du pays.

Un protocole d'accord sera signé avec l'organisation principale du pays pour la mise en œuvre. L'accord définira les responsabilités respectives des parties prenantes du pays et du secrétariat de l'API.

Processus de manifestation d'intérêt

Initialement, il y aura un nombre limité de pays sélectionnés pour la mise en œuvre.

Le Conseil de supervision intérimaire (CSI) de l'API a approuvé une série de critères qui seront utilisés pour sélectionner les pays les plus aptes à recevoir le premier cycle de soutien à la mise en œuvre. Ces critères sont conçus pour évaluer l'état de préparation des pays et pour déterminer les pays où les ressources de l'API sont susceptibles d'avoir le plus grand impact dans les plus brefs délais.

Les parties prenantes des pays sont invitées à soumettre une manifestation d'intérêt (une par pays) à l'API. Toutes les manifestations d'intérêt seront évaluées par un comité établi par le CSI. Chaque candidat recevra un retour d'information sur les résultats de l'évaluation.

Une demande d'information contenant les critères qui seront utilisés est jointe à cette lettre. Les pays sont invités à soumettre une « Expression d'intérêt pour soutenir la mise en œuvre de l'API » officielle et à inclure les preuves décrites dans la demande d'informations à M. Neo Hlatshwayo (neo@afrosai-e.org.za) au plus tard le 30 septembre 2021.

Un webinaire sera organisé le **mercredi 4 août 2021 (heure d'Afrique du Sud)** afin de fournir plus d'informations aux parties prenantes intéressées par ce processus. Les détails d'inscription et les instructions pour participer au webinaire sont inclus dans le dossier d'information ci-joint.

FIN

LES ORGANISATIONS PARTENAIRES DE L'API EN BREF

L'**AFROSAI-E** est une association d'institutions supérieures de contrôle (ISC). Son conseil d'administration est composé de 26 présidents de cours des comptes de pays africains anglophones. Elle a été créée en 2005 avec l'ambition d'améliorer les performances de ses ISC membres. Grâce à son secrétariat exécutif hébergé à la cour des comptes d'Afrique du Sud, les membres sont habilités à optimiser leurs performances en matière d'audit afin de se conformer aux normes INTOSAI pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) et à renforcer leur capacité institutionnelle à mettre en œuvre efficacement leur mandat.

Le **CREFIAF** regroupe les ISC d'Afrique subsaharienne francophone. Il a été créé à Yaoundé, au Cameroun, en 1997, dans le but de renforcer les capacités des 23 ISC d'Afrique subsaharienne francophone. Le CREFIAF entend être un catalyseur pour la promotion d'ISC indépendantes et professionnelles capables de contribuer à la transparence, à la culture de la responsabilité et à la performance de l'action publique pour le bien-être des citoyens. À travers son secrétariat exécutif, hébergé par l'ISC du Cameroun, il cherche à renforcer le statut de ses ISC membres d'une part, et à contribuer à l'amélioration et à l'harmonisation des pratiques, des méthodes et des procédures d'audit par l'adoption de normes modernes, la mise en œuvre de formations intégrées et l'échange d'autre part.

L'**ESAAG** est une association de trésoriers généraux des régions est et sud qui compte 15 pays membres. Son objectif est de renforcer la capacité des pays membres à jouer leur rôle dans la gestion des finances publiques et la gouvernance dans le sillage des réformes.

La **PAFA** œuvre principalement à aider la profession comptable par le biais de partenariats stratégiques et à influencer les politiques qui permettent l'utilisation des ressources au profit des citoyens africains afin de réaliser une transformation socioéconomique. Cette organisation à but non lucratif est actuellement composée de 56 organisations comptables professionnelles (OCP) de 45 pays. La PAFA estime que la bonne gouvernance, la bonne gestion financière, la transparence et la responsabilité sont les principaux piliers de l'accélération du développement économique et de la réduction de la pauvreté. La PAFA se donne pour mission d'avoir des OCP membres dans les 55 pays membres de l'Union africaine.

L'**AAFA** est une association volontaire à but non lucratif. Elle rassemble des universitaires, des étudiants diplômés et des praticiens d'Afrique et de la diaspora intéressés par l'enseignement et la recherche en comptabilité et en finance. Elle figure au rang des principaux acteurs qui fournissent des ressources et des opportunités pour le renforcement des capacités des universitaires africains dans les domaines de la recherche et de l'éducation. L'AAFA a pour objectif global de contribuer à la réalisation de l'ODD 9 (en particulier l'ODD 9.5) qui consiste à renforcer les capacités de recherche scientifique et le nombre de chercheurs actifs, ce qui favorise l'innovation, tout en cherchant à renforcer la base factuelle pour l'élaboration des politiques en Afrique.